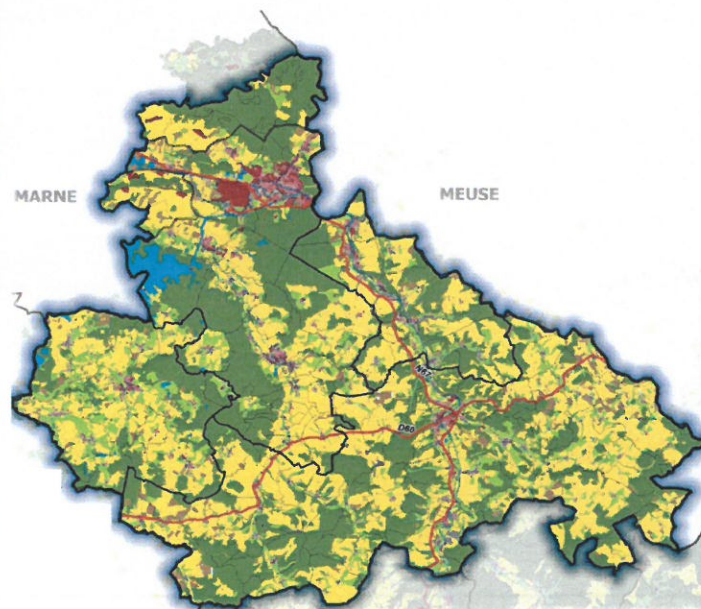


Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Haute-Marne

Note d'enjeux établie selon la méthodologie du « diagnostic partagé » Septembre 2020





1. Le diagnostic du Nord Haute-Marne

1.1 Un territoire fortement marqué par la présence de l'eau, entre forêt et agriculture

L'eau, élément clé de l'identité du territoire

Le territoire nord haut-marnais se divise en deux grands ensembles paysagers. À l'ouest, la Champagne humide, ancienne plaine marécageuse présentant de vastes forêts, avec la plaine du Der s'ouvrant sur le Perthois, et à l'Est, le Vallage, qui doit son nom aux nombreuses vallées creusées dans un sous-sol calcaire.

Un premier marqueur fort pour ce territoire est la présence de l'eau avec, côté Champagne humide à la frontière des pays Nord haut-marnais et Vitryat, le lac du Der, plus grand lac artificialisé d'Europe d'une surface de 4 800 ha pour 77 kms de rives. Sa vocation principale est, depuis 1974, de réguler les flots de la Seine et d'emmagasiner les éventuelles crues de la Marne.

L'eau irrigue également le territoire côté Vallage, avec la présence de deux vallées structurantes. La vallée de la Marne d'abord, au centre du territoire, présentant un large fond, et dont les affluents creusent de nombreuses autres petites vallées discrètes et isolées des plateaux. La vallée de la Blaise ensuite, autour de laquelle s'articulent plateaux cultivés et boisés.

Une forêt très présente

La forêt constitue un deuxième marqueur fort de l'identité du territoire nord haut-marnais, recouvrant environ 40 % de sa surface. En termes de peuplement, elle présente une dominante de chênes côté Champagne humide, et une dominante de hêtres côté Vallage. Sa répartition spatiale est assez homogène sur le territoire, avec trois massifs qui se distinguent toutefois sur la Champagne humide: la forêt domaniale des Trois Fontaines, l'un des massifs les plus vastes du département (11 300 ha) ; la forêt du Der, couvrant 5 000 ha ; et la forêt de Garennes à Perthes, moins étendue, mais demeurant l'un des derniers témoins de forêt alluviale du département.

Un paysage façonné par l'agriculture

Les paysages sont aussi façonnés par l'agriculture, avec des espaces agricoles qui occupent plus de 50 % de la surface du pays nord haut-marnais. L'activité est essentiellement tournée vers la polyculture-élevage et la culture céréalière, avec une imbrication homogène des espaces consacrés à ces activités sur l'ensemble du territoire. Trois zones se distinguent toutefois nettement par leur activité à dominante céréalière : le plateau de Rochefort à Saudron, la plaine du Der, et un plateau situé au sud du territoire de part et d'autre de la Blaise. Enfin, les espaces prairiaux situés autour de la Porte-du-Der sont destinés à une activité d'élevage bovin, ce qui constitue une spécificité bien localisée sur le territoire de SCoT.

Un développement éolien concentré au sud du territoire

En lien avec les contraintes radar de la BA113 et la présence d'une zone issue de la convention de Ramsar, le développement de l'éolien est concentré au sud du territoire.



Zone dans laquelle l'éolien se développe



Limite entre la Champagne humide et le Vallage



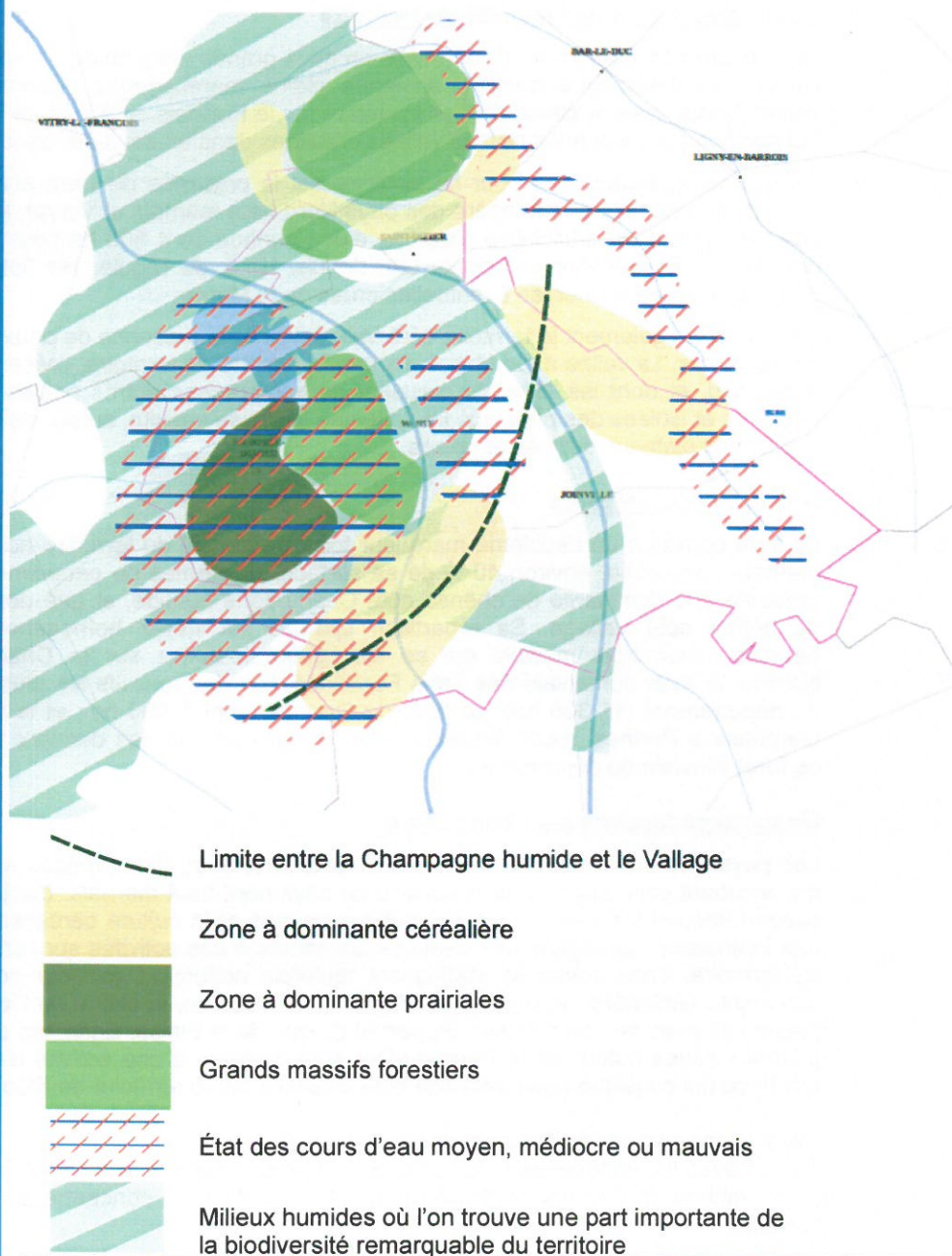
Zone à dominante céréalière

Zone à dominante prairiales



Grands massifs forestiers

1.2 Un patrimoine naturel riche, support d'une biodiversité remarquable...



Une forte concentration de zones humides

La première de ces zones, la plus vaste, est concentrée à l'ouest du territoire et sise sur trois départements, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne. Cette zone, dite zone RAMSAR, couvre plus de 250 000 hectares. Constituée d'un vaste ensemble d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées fluviales, de massifs de forêt humides, de marais et de prairies humides, elle est reconnue d'importance mondiale pour son rôle en matière de préservation de la biodiversité aquatique. Le lac du Der se situe au cœur de cette zone, et un peu plus au sud, se trouve la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre.

Dans ces espaces, ce sont plus de 300 espèces d'oiseaux d'eau qui évoluent, comme les cigognes noires et les hérons pourprés, et le site enregistre chaque année le passage de plus de 250 000 grues cendrées. Cette zone constitue également une zone d'hivernage de certains oiseaux mondialement menacés, tels que le pygargue à queue blanche.

La densité des milieux humides du secteur Ramsar est également particulièrement propice à l'accueil de nombreuses espèces d'amphibiens qui apprécient la faible anthropisation des milieux. Parmi ceux-ci, le sonneur à ventre jaune pour la conservation duquel la Haute-Marne assure un véritable rôle de préservation, accueillant une part importante de la population nationale de cette espèce protégée.

Des corridors écologiques plutôt préservés

Les vallées sont également des espaces riches pour la biodiversité, constituant de véritables corridors écologiques sur le territoire. De manière globale, et notamment grâce à la faible densité de population, les continuités, qu'il s'agisse de la trame verte ou de la trame bleue, sont plutôt bien préservées, avec l'existence d'un corridor important qui connecte la zone Ramsar à la Vallée de la Marne.

Toutefois, certains secteurs du territoire sont concernés par un état des cours d'eau dégradés, voire très dégradés, ce qui nuit à cet aspect de continuité écologique. Sont ainsi particulièrement concernés les bassins de la Voire, de la Saulx, et quelques affluents de la Blaise.

Une ressource en eau fragile

La ressource en eau est considérée comme fragile vis à vis de la qualité. Les activités économiques et agricoles du secteur ont une pression forte sur cette ressource.

1.3 ... et d'un tourisme de nature en essor, adossé à un patrimoine industriel, rural et castral



Sites touristiques nautiques (loisirs d'eau, pêche) n'offrant que des possibilités d'hébergement en camping, non connectés aux transports en commun



Voie d'eau navigable



Voie verte



Vallées accueillant la patrimoine industriel et castral



Espaces de plaine accueillant un patrimoine plus diffus et vernaculaire

Le lac du Der, premier vecteur de l'attractivité touristique de nature

Cette richesse du patrimoine naturel nord haut-marnais constitue pour le territoire un vecteur important de développement touristique. Le lac du Der exerce sur ce point une forte attractivité, axée sur les loisirs nautiques et le tourisme de nature (ornithologique notamment), avec une fréquentation évaluée à 1 million de « journées visite » par an. Le lac de Leshères à Wassy est également un lieu propice au développement des loisirs d'eau, tout comme le canal entre Champagne et Bourgogne, voie navigable.

Autour de ces sites, de nombreuses voies vertes ont été réalisées, avec un réseau de pistes cyclables qui se porte aujourd'hui à plus de 200 km. Ce réseau, entourant le lac du Der et permettant de le rejoindre depuis Saint-Dizier, longe également le canal entre Champagne et Bourgogne. Le cyclo loisir est d'ailleurs en essor sur le territoire, puisqu'entre 2014 et 2015, les voies vertes autour du Canal entre Champagne et Bourgogne ont enregistré une hausse de fréquentation de 20 %. Prochainement, les voies vertes connecteront Colombey-les-deux-Églises au lac du Der, via Wassy.

Un déficit d'accueil « en dur » est toutefois relevé autour du Der, avec une faible présence hôtelière. A contrario, l'offre d'accueil en camping est importante, puisqu'elle représente 50 % de l'offre marchande autour du site, et les résidences secondaires sont également nombreuses sur ce secteur.

Enfin, le Der demeure peu connecté aux agglomérations, car non desservi par les transports en commun, notamment depuis les gares de Vitry-le-François et de Saint-Dizier.

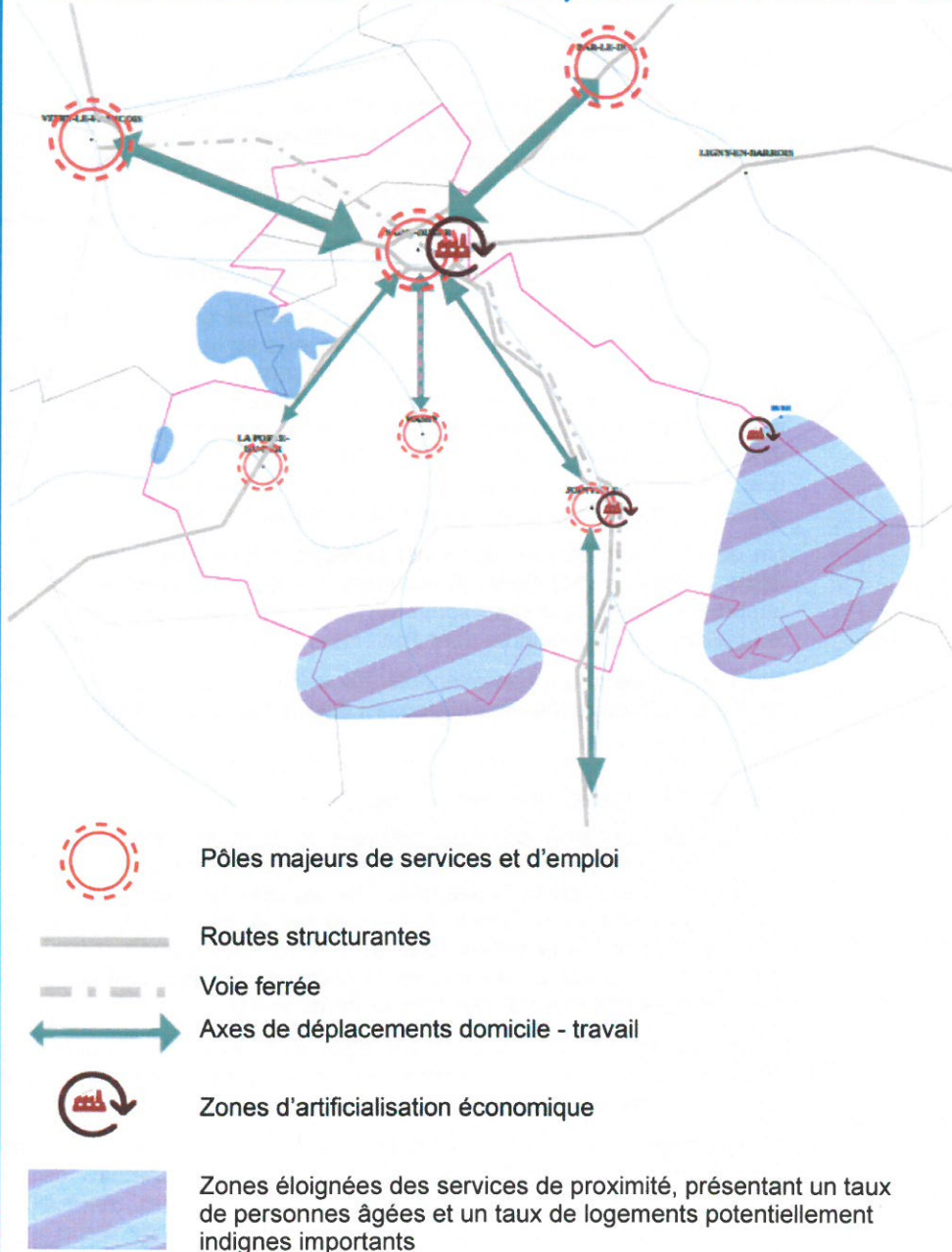
Un patrimoine bâti spécifique et remarquable

Au-delà du tourisme dit « de nature » le territoire nord haut-marnais se caractérise par la présence d'un patrimoine bâti remarquable. Concernant le bâti traditionnel d'abord, la plaine du Der est singularisée par la présence d'un patrimoine urbain et architectural marqué par le bois, utilisé en ossature (pan de bois), associé à la brique, pisé ou torchis. Ces constructions contribuent fortement à l'identité paysagère de la plaine de Montier-en-Der, et sont sans équivalents sur le reste du territoire départemental.

Le patrimoine bâti du territoire est également fortement imprégné par son passé industriel. Situé principalement le long des vallées, ce patrimoine marque profondément le territoire et ses paysages.

Se concentre également le long des vallées un patrimoine civil et castral remarquable (château du Grand Jardin à Joinville, château de Cirey sur Blaise...) La ville de Joinville constitue également un marqueur fort du territoire, labellisée « Petite cité de caractère » et « village étape ». Dans les espaces de plaines, le patrimoine apparaît plus diffus et vernaculaire.

1.4 Un territoire d'influence, structuré autour de polarités internes



Des polarités internes, supports des dynamiques du territoire

Le pays nord haut-marnais s'organise autour de polarités de taille différente plutôt bien réparties sur l'ensemble du territoire, avec des bassins de vie qui débordent finalement assez peu des limites du territoire.

Au sens de la classification Insee, le territoire compte un pôle supérieur de service avec Saint-Dizier, commune regroupant la grande majorité de l'offre de santé du territoire, avec la présence de deux centres hospitaliers et de l'ensemble des spécialités médicales. Saint-Dizier concentre également la majorité des établissements d'enseignement secondaire. Deux autres communes du territoire accueillent un lycée (Wassy, enseignement professionnel, et Joinville, général et technologique).

Trois autres communes, la Porte du Der, Wassy et Joinville constituent des pôles de service intermédiaires et de proximité. Au sein de ces pôles, la totalité des biens et services nécessaires à la vie courante sont présents, mais peu d'équipements des gammes supérieures et intermédiaires y sont recensés. Deux pôles relais de proximité, Poissons et Doulevant complètent cette armature urbaine.

À l'extérieur du territoire, deux pôles de service supérieurs, Bar-le-Duc et Vitry-le-François se situent dans un environnement proche de la limite nord du pays nord haut-marnais.

Une accessibilité inégale aux services

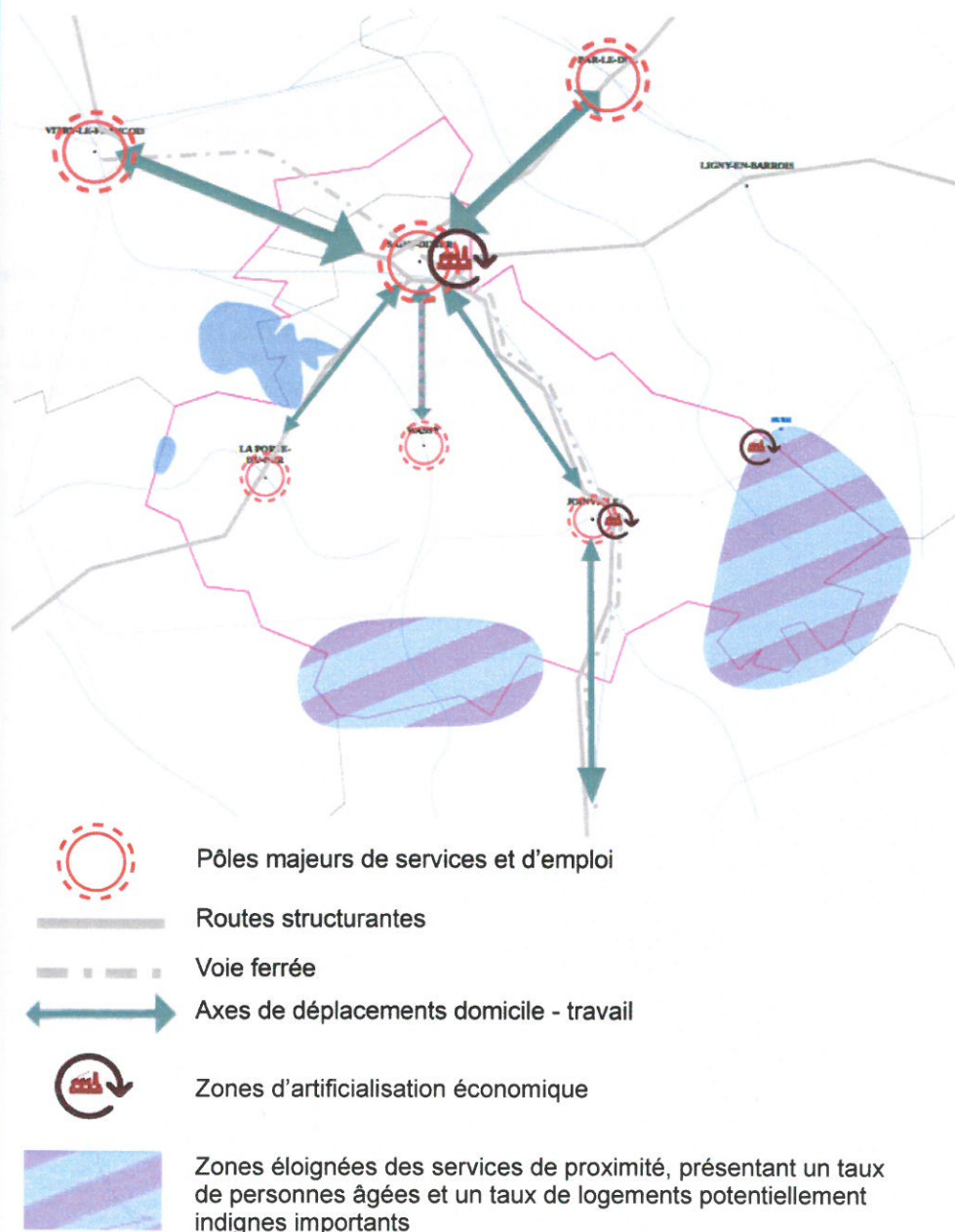
L'accessibilité aux services de la vie courante est plutôt correcte sur l'ensemble du territoire, excepté pour les franges extrêmes sud-est et sud-ouest, qui sont également des zones concentrant une proportion de personnes âgées importante, notamment les plus de 75 ans, plus fortement soumises au risque de dépendance (12 % contre 8 % dans les pôles urbains).

Une forte concentration de l'emploi

Saint-Dizier est également le pôle principal d'emploi, concentrant deux tiers des salariés, et 13 des 20 plus grands employeurs du territoire. Cette concentration s'explique notamment par la présence de grandes structures relevant de la santé humaine et de l'industrie.

Trois autres pôles concentrent entre 1000 et 5000 emplois : la Porte du Der, Wassy et Joinville. On a une correspondance assez logique entre les pôles d'emploi et de service.

1.4 Un territoire d'influence, structuré autour de polarités internes



Une organisation du foncier économique globalement rationalisée

C'est également autour de ces pôles, excepté pour la Porte du Der, que se situent les principales zones d'accueil de l'activité économique. Sur une période récente, allant de 2002 à 2012, les espaces consommés par l'activité économique se sont ainsi majoritairement développés autour de Saint-Dizier, de Joinville, et dans une moindre mesure, autour de Saudron en lien avec le projet Cigéo.

Au total, le territoire dispose de 19 zones d'activités pour un potentiel de 330 ha. La « zone de référence » de Saint-Dizier dispose à elle seule d'un potentiel de 200 ha. A ce jour, pour l'ensemble de ces zones, 90 ha sont occupés, soit 27 % du total disponible.

Un réseau routier dimensionné aux besoins du territoire

En termes d'infrastructures routières, le territoire est desservi par un réseau routier en étoile se structurant autour de deux axes principaux : la RN4 qui le traverse au nord d'est en ouest, et le connecte au pôle de Vitry et au-delà, aux grandes agglomérations (Paris, Reims, Nancy, Metz, Strasbourg), et la RN67 sur un axe nord sud reliant Saint-Dizier à Joinville, et se poursuivant vers Chaumont. Des axes secondaires relient ensuite le secteur du Der et le pôle de Bar-le-Duc.

De manière globale, la desserte routière apparaît suffisante pour couvrir les besoins du territoire, et aucune difficulté en matière de circulation n'est recensée.

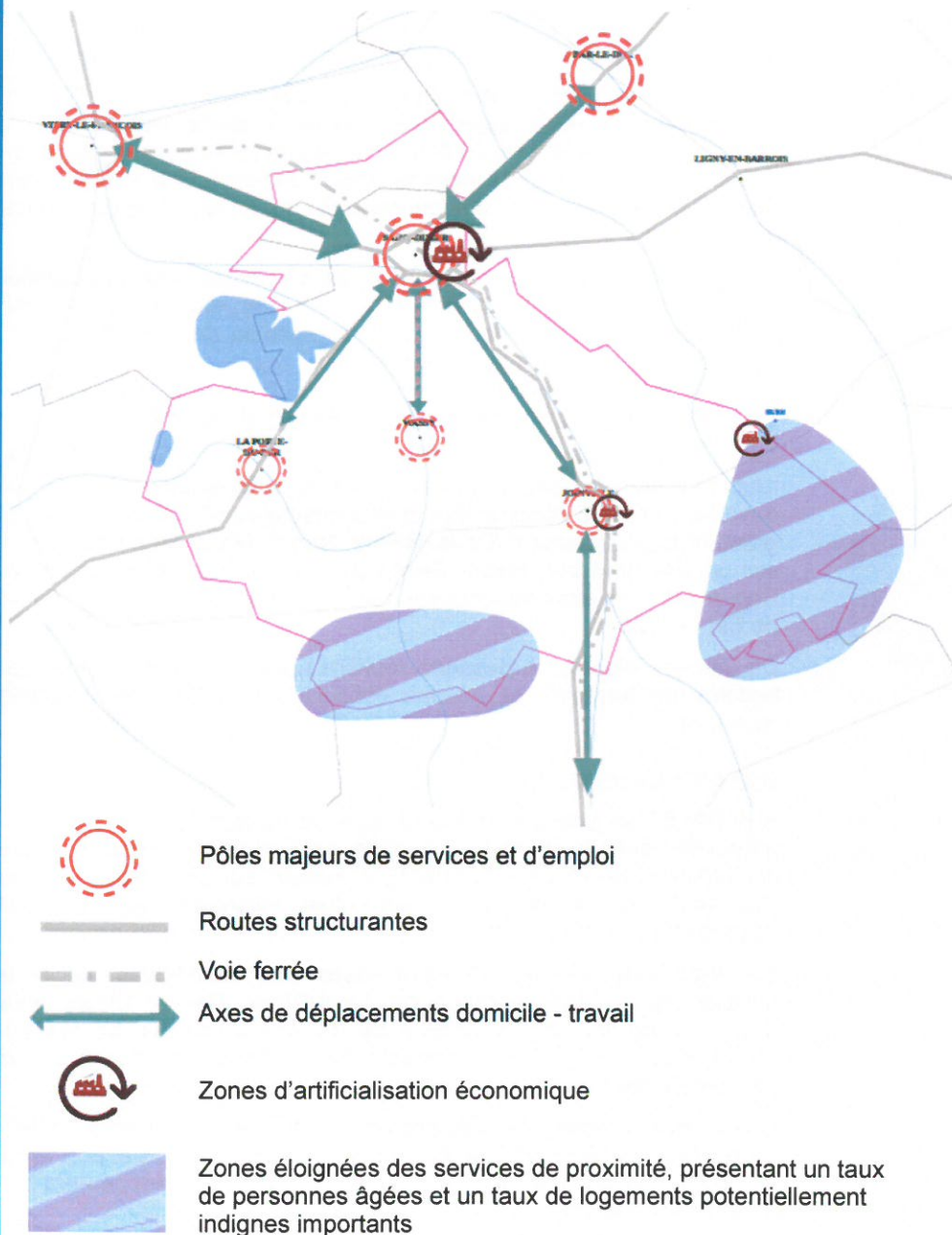
Une offre de transports en commun limitée

A la RN 67 se juxtapose l'unique ligne de transport ferroviaire. Elle dessert principalement Saint-Dizier, et dans une moindre mesure Joinville. En complément, un réseau de bus TER dessert sur cette ligne les communes disposant d'anciennes gares (Saint-Eulien, Villers-en-Lieu, Eurville-Bienville, Bayard et Chevillon).

Les transports en commun sont assez peu développés sur le territoire, puisque seule l'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ante fusion dispose à ce jour d'un périmètre de transports urbains. Le réseau interne demeure donc limité et peu connecté. Une ligne de transport à la demande a par ailleurs été mise en place entre Wassy et Saint-Dizier.

Quant aux modes de déplacements collectifs alternatifs, tels que le covoiturage ou l'autopartage, ils sont assez peu organisés et non mesurés sur le territoire et comme évoqué précédemment, le développement du réseau cyclable est aujourd'hui axé sur un usage loisir.

1.4 Un territoire d'influence, structuré autour de polarités internes



Des déplacements polarisés par l'aire urbaine de Saint-Dizier

La voiture est le mode de transport privilégié des personnes se déplaçant pour aller travailler. En effet, 95 % d'entre eux utilisent leur véhicule, quand seulement 2 % des navetteurs empruntent les transports en commun.

En termes de flux domicile-travail internes au territoire, les trois quarts des personnes se déplaçant exercent leur activité au sein d'un pôle urbain, dont plus de la moitié dans celui de Saint-Dizier.

S'agissant des flux avec l'extérieur du territoire, la structure du marché du travail étant légèrement déséquilibrée (en 2013, 106 emplois étaient disponibles pour 100 actifs occupés sur le Nord Haute-Marne), elle entraîne des échanges excédentaires de travailleurs avec la plupart des aires urbaines à proximité du territoire, notamment Bar-le-Duc et de Vitry-le-François (respectivement + 330 et + 120).

1.5 Une dynamique d'urbanisation contrainte par les risques et les nuisances, ne s'appuyant pas nécessairement sur les dynamiques urbaines



Pôles majeurs des services et d'emploi subissant une baisse démographique significative



Zone d'artificialisation résidentielle en extension de la tache urbaine



Zone d'augmentation du nombre de logements et de la vacance



Pôle de concentration du logement locatif social

Une perte de population généralisée, fortement portée par les pôles

En termes de dynamique démographique, le pays nord haut-marnais subit une perte de population généralisée, particulièrement caractérisée sur l'ensemble de ses pôles (excepté la Porte-du-Der). Joinville, Saint-Dizier et Wassy ont ainsi perdu plus de 6 700 habitants en 15 ans, dont 5 400 pour Saint-Dizier uniquement.

Un parc de logements ancien et fortement social

L'offre sociale de logements du territoire nord haut-marnais représente la moitié de l'offre départementale. Concernant plus spécifiquement le parc collectif social, il est fortement localisé à Saint-Dizier qui concentre 73 % de l'offre du territoire. Le parc social présente enfin une vacance d'environ 10 % sur le nord Haute-Marne, malgré une grande majorité de ménages éligibles.

Deuxième caractéristique du parc de logements sur le territoire, son ancienneté. En effet, un tiers des résidences principales ont été construites avant 1946. S'agissant du parc privé potentiellement indigne, certaines franges du territoire sont particulièrement concernées, celles-ci correspondant peu ou prou aux zones les plus éloignées des services.

Une progression de l'artificialisation des sols par le résidentiel

En termes de dynamique de construction, deux zones se caractérisent par une augmentation de l'artificialisation des sols par le résidentiel, avec une progression des constructions neuves en extension, c'est à dire en dehors des tâches urbaines existantes.

En complément et pour parler de dynamiques récentes (2009-2013), certaines zones sont caractérisées par une augmentation de la production de logements, avec, en parallèle, une vacance des logements qui progresse elle aussi : l'extrême sud-est du territoire, une frange plutôt concentrée entre Saint-Dizier et Wassy, ainsi qu'un espace plus étendu allant de l'est de Joinville à la Porte-du-Der.

Ces zones recoupent parfois les zones concernées par la construction de logements en extension. Il y a donc au sein de ces espaces, à la fois une progression de la vacance, tout en ayant une dynamique de construction en extension.

1.5 Une dynamique d'urbanisation contrainte par les risques et les nuisances, ne s'appuyant pas nécessairement sur les dynamiques urbaines



Secteur concerné par un atlas des zones inondables (AZI)

Secteur concerné par un plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Zones à risques de pollution des captages d'alimentation en eau potable autour de Saint-Dizier

Digue de l'étang des Leschères générant un risque submersion

Secteur de retrait – gonflement d'argile et de risque d'effondrement de cavités

Plan d'exposition au bruit de la base aérienne 113, restreignant le développement résidentiel

Le risque inondation, principal risque naturel du territoire

Les crues historiques du 20^{ème} siècle, et plus récemment, celles de 2001 et 2002 ont confirmé le caractère inondable de la Vallée de la Marne et de ses affluents. Plusieurs plans de prévention du risque inondation ont donc été approuvés ces dernières années afin de maîtriser l'urbanisation, et d'éviter ainsi l'augmentation des enjeux autour de la réalisation du risque : Marne aval et Marne moyenne, Ornel et Vitry-le-François, pour le secteur Marne-Blaise, prescrit en 2003. La commune de Saint-Dizier est par ailleurs reconnue comme territoire au risque important d'inondation (TRI). L'emprise de la zone inondable de la vallée de la Blaise a quant à elle été définie grâce à l'élaboration d'un atlas de zones inondables.

Enfin, un risque submersion a été identifié au lac de Leschères à Wassy, compte tenu du mauvais état de son barrage. A noter enfin, pour clore ce chapitre inondation, un projet de zone de ralentissement dynamique des crues sur l'Ornel.

Une présence localisée de l'aléa mouvement de terrain

Un certain nombre de secteurs du territoire sont également concernés un risque de mouvement de terrain, avec un risque plus marqué autour du Der, et sur une partie du territoire de la commune de Chancenay au nord du territoire, risque qui s'étend jusqu'à la commune de Trois-Fontaines l'Abbaye côté Marne. Une réglementation spécifique a donc été approuvée sur ce territoire.

Un développement très contraint autour de Saint-Dizier

Outre la classification TRI, deux autres éléments contraignent fortement le développement urbain à et autour de Saint-Dizier :

- le plan d'exposition au bruit lié à la présence base aérienne 113 ;
- un risque de pollution de l'alimentation en eau potable sur deux secteurs de la commune, risque essentiellement lié à la nature des activités économiques exercées à proximité.



2. Les enjeux du Nord Haute-Marne

2.1 L'eau, une ressource à préserver et un risque à maîtriser

Le territoire face au risque d'inondation

Sur le territoire du SCOT Nord Haute Marne, plusieurs communes sont exposées au risque inondation de façon plus ou moins importante. Parmi elles se trouvent Joinville dans la vallée de la Marne, Wassy sur la Blaise et Saint Dizier entre L'Ornel et la Marne. Saint-Dizier est (au moins en partie) protégée de la plupart des crues de la Marne par le Lac du Der mais reste exposée aux débordements de l'Ornel.

Parmi les polarités principales identifiées sur territoire, seule la commune des Portes du Der semble moins exposée au risque d'inondation.

Face à ce risque l'aménagement du territoire revêt plusieurs enjeux :

À court terme, la protection des populations et des biens est primordiale. Il paraît indispensable de protéger l'existant et de ne pas créer d'aménagements susceptibles accroître l'exposition aux risques. La protection des populations passe par une meilleure connaissance collective du risque et des réactions à mettre en œuvre face aux événements et la production de Plans Communaux de Sauvegarde constitue une première étape dans ce sens.

À plus long terme, l'aléa, avec le changement climatique, risque d'évoluer. Cette évolution doit être prise en compte dans les perspectives d'aménagement futur. La résilience économique du territoire face à ces événements pourra aussi faire l'objet d'un travail particulier des collectivités locales.

L'eau est également une ressource à préserver

La préservation de la ressource en eau est un enjeu en matière de qualité comme de quantité. 4 captages sont considérés comme prioritaires et 14 comme sensibles. L'agence de l'eau Seine Normandie conditionne ses aides sur l'eau potable à l'engagement pour tous les captages sensibles et prioritaires d'un Maître d'ouvrage et d'une démarche Aire d'Alimentation de Captage. Une réflexion sur l'exercice des compétences eau et assainissement au niveau des EPCI semble également indispensable.

La préservation des zones humides constitue aussi un enjeu à part entière.

Les zones humides sont globalement en régression sur l'ensemble du territoire français, menacées par l'artificialisation des sols et les activités humaines. Pour éviter la destruction de zones humides il est primordial qu'elles soient identifiées dans les documents d'urbanisme : ainsi le SCOT doit fixer un objectif d'identification des zones humides dans les documents infras, a minima par le biais d'un diagnostic d'identification des zones humides soumises à la loi sur l'eau sur les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation. Il doit également rappeler pour les zones humides identifiées le respect de la séquence éviter, réduire, compenser comme l'impose le SDAGE

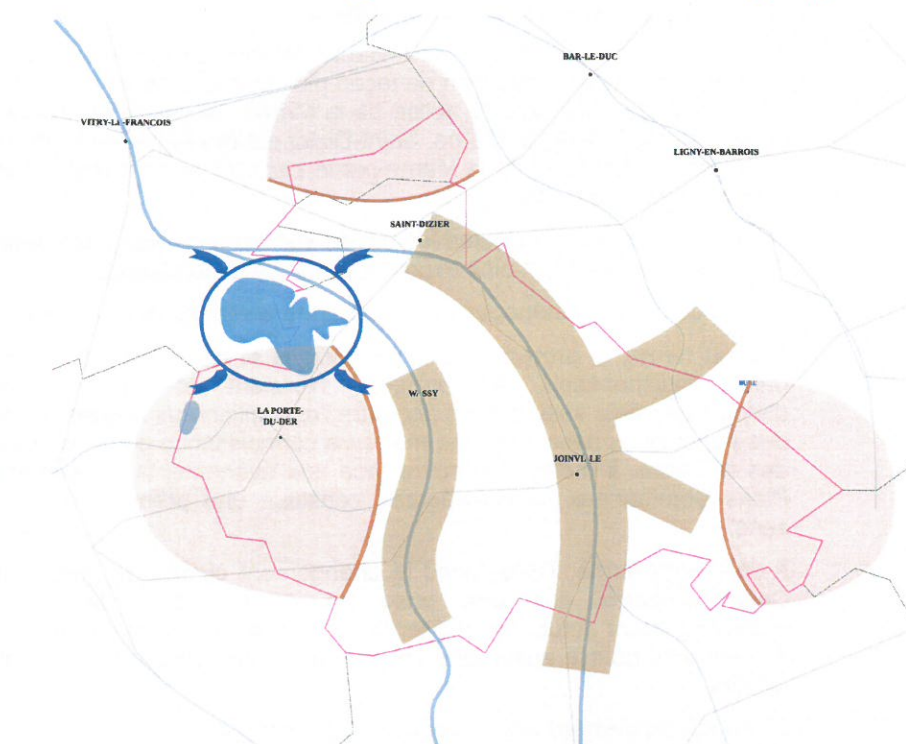


Commune où il convient de contenir l'exposition aux risques d'inondation et améliorer la résilience de ces territoires face à ces événements



Secteur à enjeux vis à vis de la préservation de la ressource en eau (essentiellement qualité)

2.2 Préserver les patrimoines et faire projet avec



Sites touristiques nautiques (loisirs d'eau, pêche) n'offrant que des possibilités d'hébergement en camping, non connectés aux transports en commun



Voie d'eau navigable



Voie verte



Vallées accueillant la patrimoine industriel et castral



Espaces de plaine accueillant un patrimoine plus diffus et vernaculaire

Le bassin Nord haut-marnais s'identifie grâce à son passé industriel, profondément inscrit dans ses paysages (ses reliefs, carrières, ou les aménagements des rivières), et son architecture (bâtiment industriels, logements, mais également lavoir, roue à aube...).

Les vallées de la Marne et de la Blaise ont été le lieu privilégié de l'implantation humaine, et les villes et villages offrent un patrimoine ordinaire riche, marqué par le calcaire. Cette histoire des lieux, cette identité, renforcée par une richesse en biodiversité remarquable constitue une véritable source d'attractivité pour le territoire qui pourra servir de socle à son projet de développement durable.

La nécessaire reconquête du patrimoine bâti

Aujourd'hui, la vacance du bâti ancien met en péril tant le patrimoine bâti que la vitalité des centres anciens. A ce titre, la lutte contre la vacance représente un enjeu essentiel de l'aménagement de ce territoire : il s'agit à la fois de redonner vie au tissu ancien avec la rénovation du bâti tout en poursuivant l'histoire de l'installation humaine, en s'insérant dans l'écriture architecturale et urbaine des lieux (dans les formes, les matériaux, et les filières économiques locales).

Ainsi, l'aide à la rénovation est un enjeu et, qu'elle soit financière ou en termes d'ingénierie, elle doit permettre de reconquérir le bâti ancien de manière territorialisée (pour faire levier dans les principales polarités du territoire, et là où l'effet sera maximisé), supportable (pour les habitants et les investisseurs du territoire) et adaptée aux besoins de la population (pour un habitat au bon endroit, de la bonne taille, et adapté aux ressources de la population, voire pour répondre aux besoins spécifiques (vieillesse, gens du voyage...))

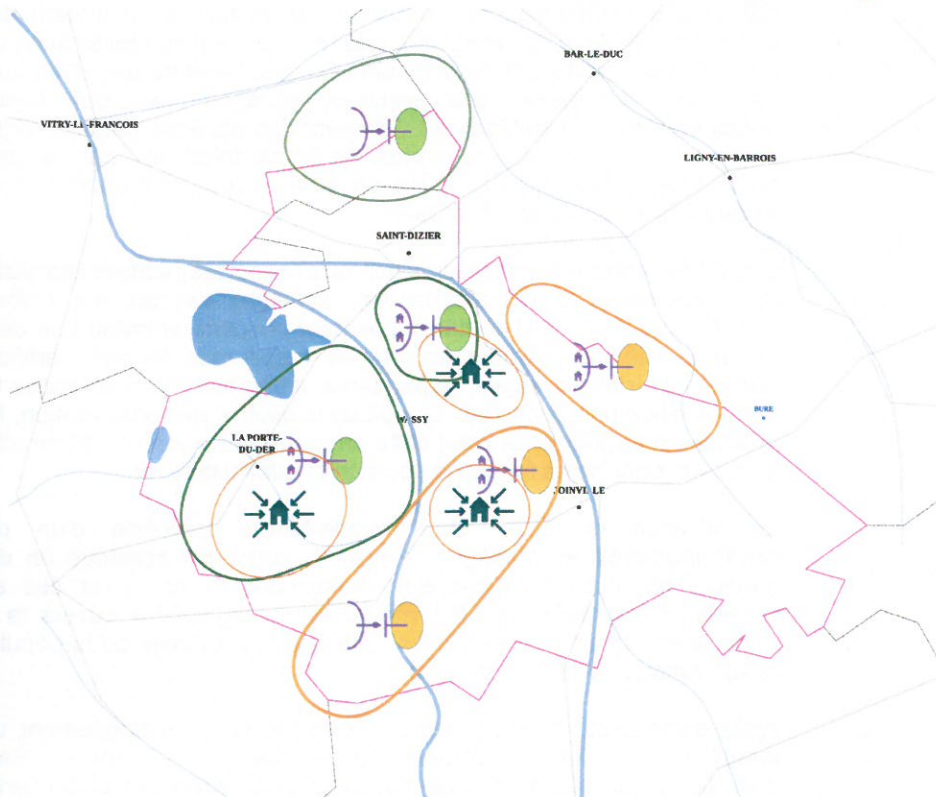
L'analyse des capacités du bâti ancien à être remis sur le marché, et la mise en place des outils opérationnels adaptés à la reconquête de la vacance (aides, filières...) sont des conditions essentielles à la réussite de cet objectif.

La préservation d'une biodiversité remarquable

Le SCOT Nord Haute-Marne devra s'attacher à préserver les espaces naturels remarquables qui le compose, en particulier ceux bénéficiant d'une protection réglementaire, et à concilier cet enjeu avec les objectifs d'aménagement et de développement économique du territoire.

En application de l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation du SCOT devra analyser les incidences notables et prévisibles de la mise en œuvre du SCOT sur les espaces naturels remarquables. Une évaluation des incidences Natura 2000 devra être faite en application de l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement afin de s'assurer que la mise en œuvre du SCOT Nord Haute-Marne ne portera pas atteinte aux objectifs de conservation.

2.3 La sobriété foncière au cœur des politiques publiques



Préserver les espaces naturels en limitant la consommation foncière résidentielle



Préserver l'activité économique forestière en intégrant des modes de gestion novateurs



Préserver l'activité économique agricole en limitant la consommation foncière résidentielle



Préserver l'activité économique agricole en s'appuyant sur les circuits courts



Mobiliser et réhabiliter les logements vacants dans les secteurs touchés par une augmentation de la vacance

Le cadre normatif n'a cessé de se renforcer dans le but de garantir une gestion économe et équilibrée des espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi dorénavant urbains et périurbains. Cette exigence de sobriété se trouvera encore accentuée avec la mise en œuvre progressive du principe de « zéro artificialisation nette ».

Ainsi, le code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme analysent d'une part la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et fixent, d'autre part, un objectif de consommation économe de l'espace. En outre, la loi ALUR de 2014 impose une analyse des capacités de densification au sein des documents d'urbanisme. En outre, le SRADDET fournit des objectifs chiffrés en faveur d'une gestion économe des espaces visant à réduire la consommation foncière d'au moins 50 % à l'horizon 2030 et tendre vers 75 % en 2050.

Il appartient désormais au SCoT de définir comme objectif dans son PADD une réduction du rythme de consommation et faisant émerger des projets inspirés par la démarche « éviter, réduire, compenser », visant à favoriser le renouvellement urbain, la densification de l'habitat et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.

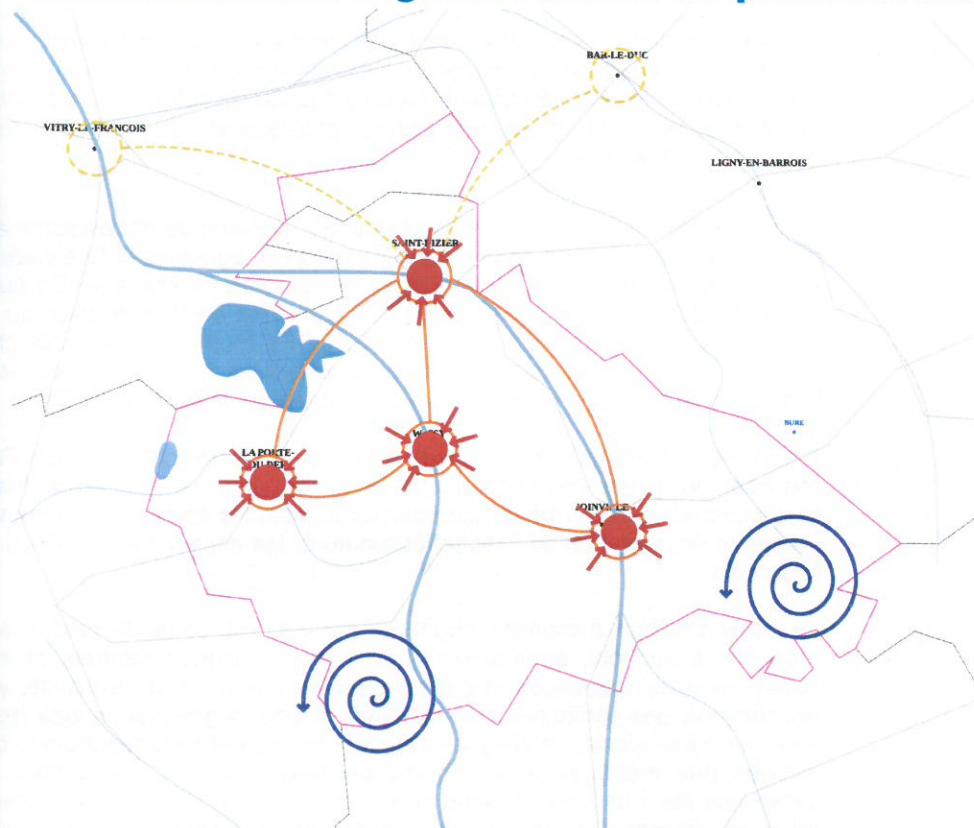
La consommation d'espaces engendre partout une perte de biodiversité et de productivité agricole, augmente l'exposition aux risques naturels et induit une banalisation des paysages et par conséquent une perte d'attractivité, y compris économique des territoires. Elle contraint à une augmentation des besoins en service de transports, un éloignement des centres-villes qui renchérit le coût de la mobilité des ménages et réduit l'accessibilité aux services publics pour les personnes les plus fragiles, sans oublier le risque de paupérisation des centres-villes et villages, la hausse des logements vacants et la dégradation du patrimoine bâti.

Un des enjeux du SCoT consistera à organiser un développement équilibré, privilégiant la densification et la reconquête des logements vacants en limitant les extensions qui n'interviendront que lorsque qu'aucune alternative plus sobre en consommation d'espace n'est possible.

Le SCoT s'appuiera sur une analyse de la démographie et de la consommation réelle du foncier au cours des dernières années de manière à relever le défi de la sobriété foncière à travers une ambition de production de logements adaptée aux réalités du territoire actuelles et à venir.

En complément d'une démarche similaire qui sera engagée en matière d'activités économiques, la mise en place d'un observatoire du foncier à l'échelle communautaire permettra d'assurer la détection et le suivi des potentiels urbanisables par communes et la nécessaire comparaison avec le rythme de consommation foncière actuel.

2.4 Un territoire organisé autour de polarités fragiles



Renforcer le développement résidentiel et économique des pôles structurant le territoire du SCOT, en intégrant la concurrence des pôles voisins



Renforcer la complémentarité des pôles de territoire. Conforter Joinville dans sa fonction de pôle intermédiaire, ainsi que Wassy et La Porte du Der en tant que pôles de proximité.



Favoriser la solidarité territoriale en matière d'accès aux services en développant l'économie présentielle et en travaillant sur la qualité du bâti ancien

En l'absence de documents de planification à l'échelle supra communale, l'urbanisation a poursuivi sa dilution au détriment de l'intérêt collectif du territoire: la construction de l'habitat neuf se réalise sous une forme diffuse, essentiellement pavillonnaire, en mobilisant de grandes parcelles. Au delà de l'importance des surfaces consommées pour l'habitat, les équipements et les services au détriment des espaces naturels, agricoles, et paysagers, la cohérence territoriale se trouve fragilisée par l'émergence de secteurs d'urbanisation dépourvus en service. Les pôles urbains et ruraux, où la vacance s'accroît, se dévitalisent.

Les limites entre les entités urbaines et villageoises perdent leur distinction et les phénomènes de banalisation des paysages s'accroissent. L'absence, ou l'insuffisante maîtrise d'un développement concerté entraîne une dégradation de la qualité des patrimoines et des ressources locales : artificialisation, banalisation des paysages, dépendance automobile, concurrence foncière, spécialisation territoriale, etc. Du fait de la dilution de l'urbanisation, l'armature urbaine est fragilisée. Or c'est cette armature qui a servi traditionnellement de socle aux principales fonctions sociales et administratives.

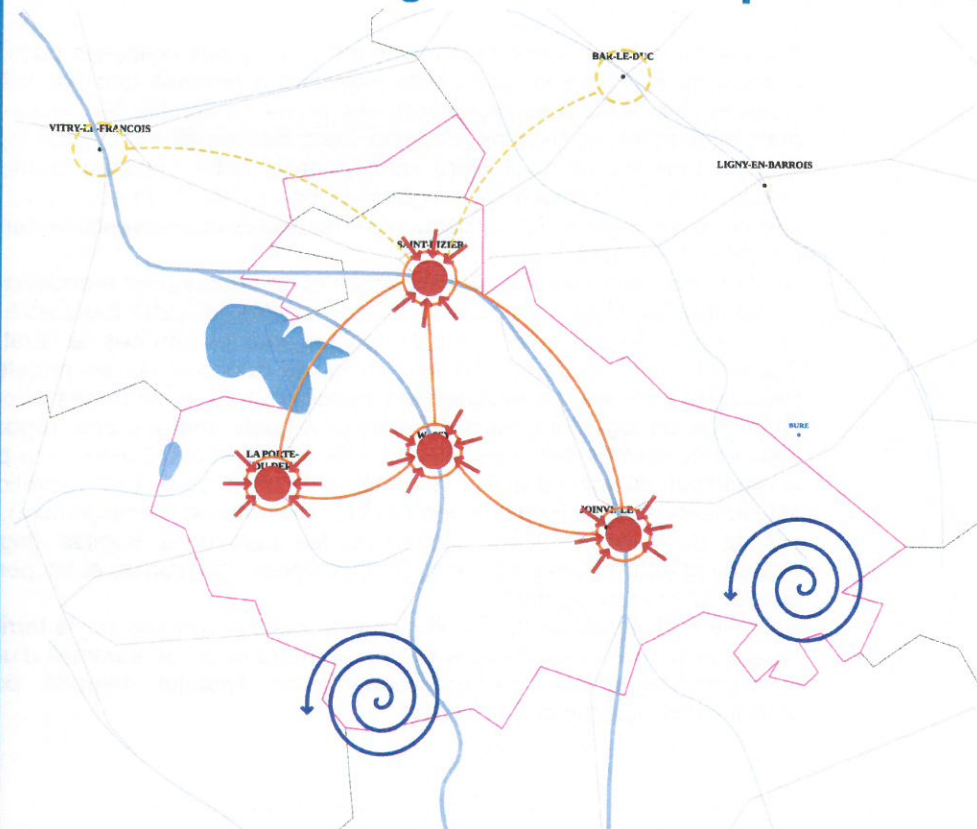
Le territoire du ScoT Nord Haute-Marne bénéficie d'un patrimoine environnemental et paysager de premier ordre qui constitue un des piliers majeurs de son développement. Il convient de préserver ces atouts en organisant la mixité des fonctionnalités du territoire à travers la définition d'une armature urbaine répondant à la fois aux attentes de la population et à la satisfaction de l'intérêt général.

Ainsi d'une part, le ScoT devra structurer son développement urbain en identifiant des pôles à conforter autour des villes-centres (Saint-Dizier, Joinville...) qui jouent un rôle majeur pour la structuration du territoire, en termes d'accueil de nouvelles populations, de développement économique et d'accueil d'équipements d'intérêt communautaire. D'autre part, il devra structurer les espaces ruraux autour de leurs bourgs-relais (Wassy et la Porte du Der...) et des villages relais (Bayard-sur-Marne, Bettancourt-la-Ferrée – Chevillon – Villiers-en-Lieu – Les Rives-Dervoises...). Le SCoT devra leur donner un rôle central dans l'accès aux équipements et services de proximité.

En somme, le ScoT Nord Haute-Marne est amené à définir un modèle de développement urbain qui s'articulera notamment autour de la valorisation des centralités, en confortant et densifiant les espaces urbains des centres villes, centres bourgs et des quartiers gares, en cohérence avec le tissu bâti existant. La meilleure articulation avec les programmes nationaux action-cœur de ville et petites villes de demain qui seront soutenus par l'ANCT est à rechercher.

C'est ainsi que chaque maillon de cette armature participera à la structuration et au développement économique et social d'un bassin de vie à l'échelle duquel s'organise le développement urbain.

2.4 Un territoire organisé autour de polarités à conforter



Renforcer le développement résidentiel et économique des pôles structurant le territoire du SCOT, en intégrant la concurrence des pôles voisins



Renforcer la complémentarité des pôles de territoire. Conforter Joinville dans sa fonction de pôle intermédiaire, ainsi que Wassy et La Porte du Der en tant que pôles de proximité.

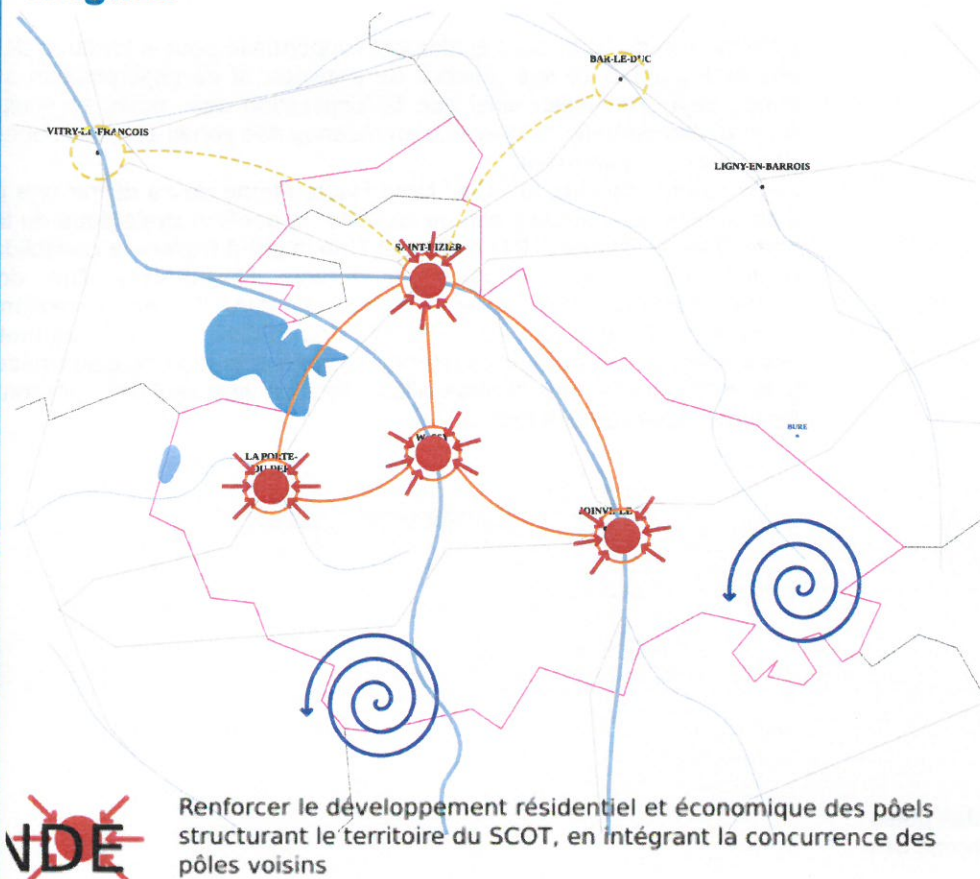


Favoriser la solidarité territoriale en matière d'accès aux services en développant l'économie présentielle et en travaillant sur la qualité du bâti ancien

L'élaboration du ScoT sera également l'opportunité pour le territoire de réaliser une cartographie de ses réseaux de transport et de superposition avec des zones déjà urbanisées ainsi que la localisation des pôles et équipements générateurs de trafic, la desserte en réseaux des zones en développement ou des zones programmées.

De la même manière, le SCoT Nord Haute-Marne devra définir une politique d'attractivité commerciale afin de conforter la position stratégique du territoire, entre Vitry le François, Bar-le-Duc et Chaumont à travers la consolidation de centres villes de ses pôles structurants l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), en complément du document d'orientation et d'objectif du SCoT (DOO), permettrait d'accompagner le renouvellement des équipements commerciaux nécessaires à la revitalisation des centres-villes tout en assurant leur pérennité et en limitant l'apparition des friches.

2.5 Répondre aux besoins des populations actuelles et futures, en tenant compte des plus fragiles



 Renforcer la complémentarité des pôles de territoire. Conforter Joinville dans sa fonction de pôle intermédiaire, ainsi que Wassy et La Porte du Der en tant que pôles de proximité.

 Favoriser la solidarité territoriale en matière d'accès aux services en développant l'économie présentielle et en travaillant sur la qualité du bâti ancien

À partir d'une large concertation avec les acteurs des politiques publiques de l'habitat, le ministère en charge du logement a proposé une nouvelle façon d'estimer les besoins en logements, qui prend en compte les besoins futurs mais également les besoins présents issus des situations de mal logement. Pour le territoire du Scot Nord Haute-Marne, cette méthode conduit à un besoin de 110 à 145 solutions-logements¹, constructions nouvelles et interventions sur le parc existant confondues.

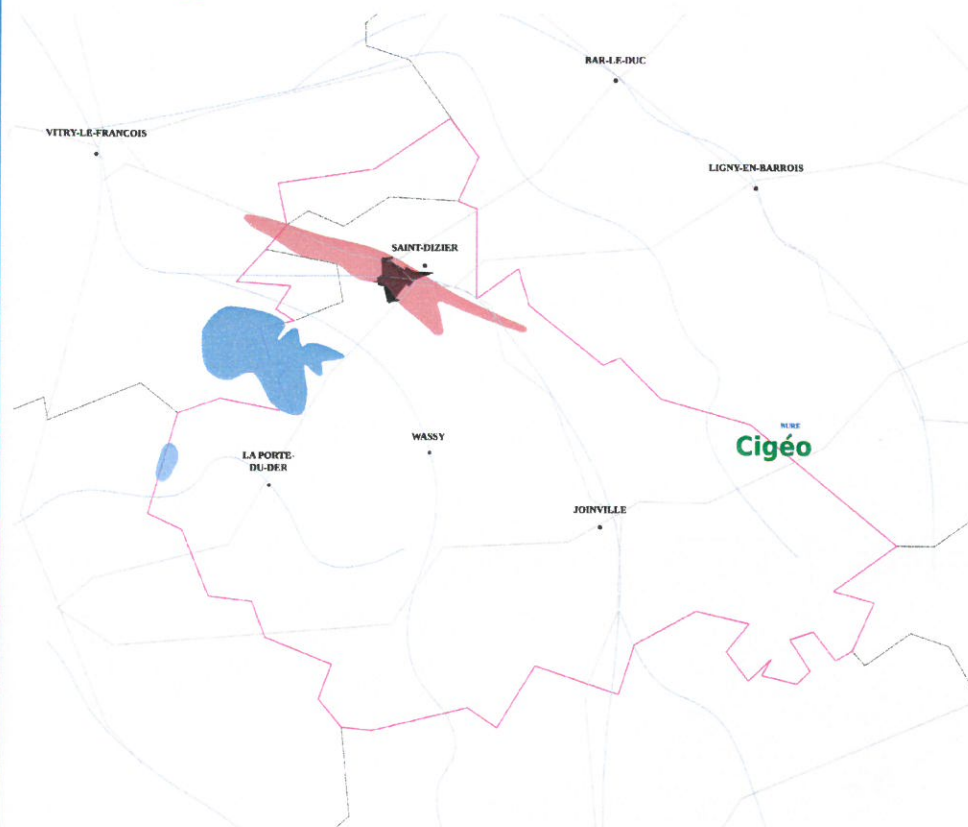
Cet outil peut être un support d'échanges et de débats pour prendre au mieux en compte les choix prospectifs des collectivités, et cette fourchette permet une première lecture quantitative des enjeux pour les services de l'État.

Établir un schéma de cohérence territoriale suppose de se projeter dans l'avenir du territoire, en évaluant ses besoins futurs territorialisés et qualifiés. Quel type de logement est à développer à quels endroits pour répondre au mieux aux besoins des populations ? Une attention particulière sera portée à la répartition du volume global sur le territoire, mais aussi à la répartition entre solutions-logements (construction neuve, réhabilitation, hébergement), et plus encore pour les solutions concernant les personnes fragiles (logements adaptés et abordables pour les personnes âgées, les jeunes, et les personnes aux ressources modestes).

Enfin, la problématique de l'habitat indigne reste prégnante sur le territoire, et se traduit par un enjeu de lutte contre les marchands de sommeil d'une part, et d'accompagnement de l'amélioration de l'habitat dégradé pour les propriétaires occupants d'autre part.

¹ 110 sol.lgt correspond au scénario avec une évolution démographique basse, et une décohabitation tendancielle ;
145 sol.lgt correspond au scénario avec une évolution démographique centrale, et une accélération de la décohabitation
138 sol.lgt correspond au scénario avec une évolution démographique centrale, et une décohabitation tendancielle

2.6 Intégrer à la source les nouvelles activités du territoire



Zone de bruit élevé du PEB de la BA 113

Cigéo

Projet industriel Cigéo

Le projet industriel Cigéo

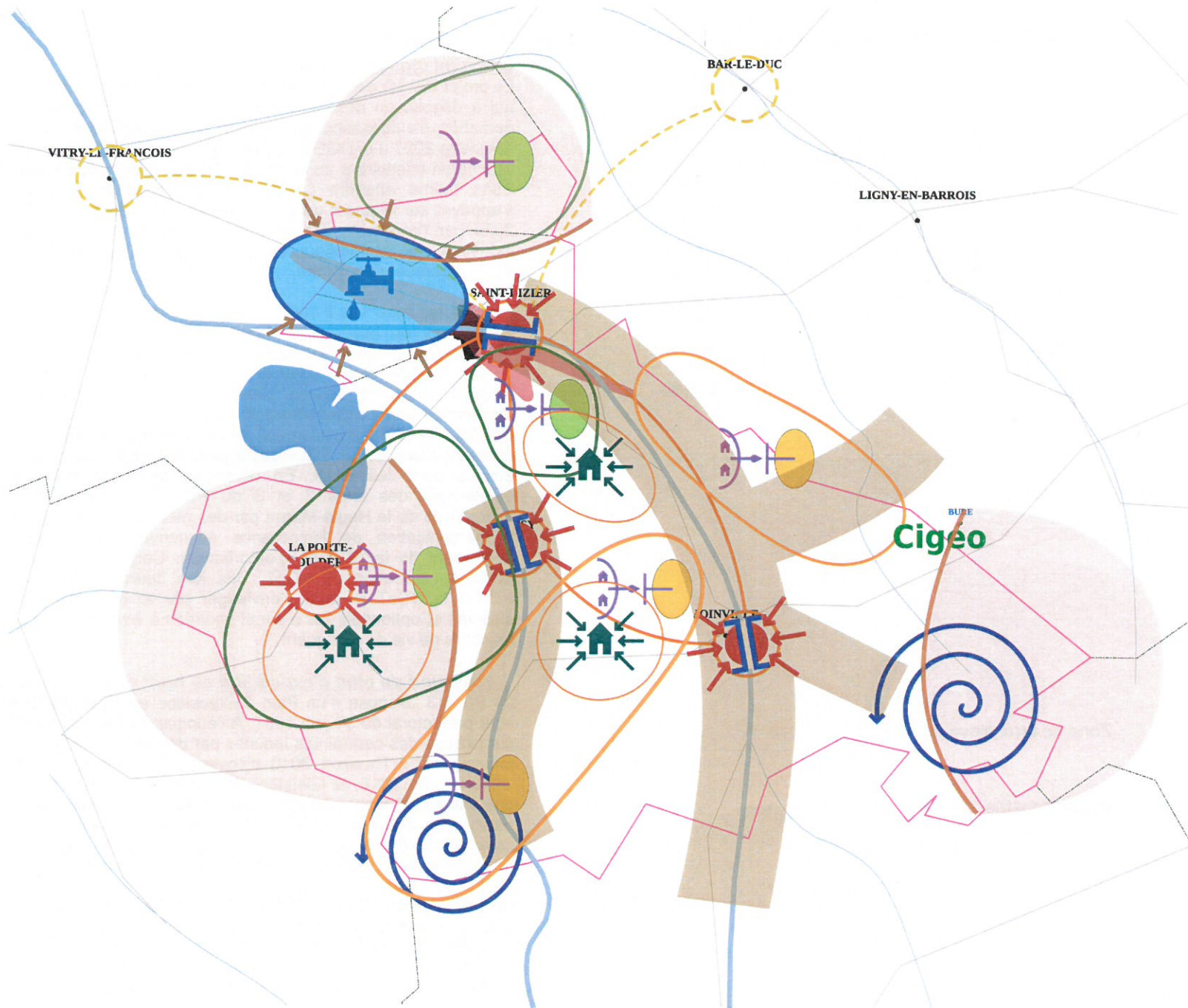
Le projet CIGÉO est un projet industriel d'importance nationale porté par l'ANDRA qui a déposé un dossier de déclaration d'utilité publique le 3 août 2020. Une demande d'autorisation de création devrait être déposée au cours du premier semestre 2021 à la DGEC. L'instruction de cette demande s'étalera sur 3 à 5 ans et pourrait conduire à un décret en Conseil d'État entre mars 2024 et mars 2026. Sans même attendre l'autorisation de création, le SCoT pourra utilement s'appuyer sur le projet de développement du territoire (PDT) signé le 4 octobre 2019 par l'ensemble des acteurs concernés. Ce PDT vise, au-delà du projet industriel, à accompagner le territoire dans un aménagement et un développement exemplaire.

En effet, les axes 1 et 2 du PDT consacrés à la réalisation des aménagements qui permettront ou accompagneront la construction et l'exploitation du site et la dynamisation du potentiel socio-économique de la zone de proximité, comportent 38 actions destinées à créer les conditions les plus favorables pour l'accueil du projet Cigéo. Ces actions s'inscrivent dans une perspective de réalisation rapprochée sont suffisamment abouties, tant dans l'identification de leur portage que leur plan de financement, pour pouvoir faire dès à présent l'objet d'une contractualisation. Le SCoT devra ainsi définir le cadre de la réalisation de ses actions dans les PLUi. En revanche, le projet industriel lui-même et les orientations des axes 2 et 3 du PDT qui concernent le renforcement de l'attractivité de la Haute-Marne par des mesures d'aménagement structurantes et la pérennisation de l'excellence économique et environnementale, restent dépendant de la décision d'autorisation. Cette qui est susceptible d'intervenir après l'approbation du SCoT. Dès lors, leurs déclinaisons opérationnelles à travers le SCoT pourrait s'envisager par le biais d'objectifs et d'orientations distincts et optionnels qui n'aurait vocation à être mis en œuvre, le cas échéant, en cours de vie du document.

La révision du plan d'exposition au bruit de la Base aérienne 113

La BA 113 dispose d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) approuvé par arrêté inter préfectoral du 30 juin 1997. À l'époque, le zonage du PEB avait été élaboré sur la base des contraintes induites par des avions de type Jaguar, pour un trafic prévisionnel à l'horizon 2010 d'environ 32 500 mouvements annuels d'avions militaires. En 2018, le Ministère des Armées a transmis un nouveau rapport de présentation d'avant-projet de révision du PEB justifié par le changement de la nature des activités de la BA 113 (arrivée du Rafale et création de la 4ème escadre de chasse) ainsi que de nombreuses évolutions intervenues en matière de réglementation du code de l'urbanisme sur le bruit.

Les répercussions de cette révision sont loin d'être négligeables au regard des enjeux d'urbanisation pour les 28 communes du SCoT concernées par les périmètres du PEB (21 communes en Haute-Marne et 7 communes dans la Marne). La procédure de révision du PEB, d'une durée de 2 à 3 années, interviendra probablement de manière concomitante avec l'élaboration du SCoT qui devra prendre en compte les évolutions des périmètres dans le cadre de la définition de sa stratégie d'aménagement durable du territoire.



LEGENDE



Renforcer le développement résidentiel et économique des pôles structurant le territoire du SCOT, en intégrant la concurrence des pôles voisins



Atténuer l'exposition des habitants aux risques naturels dans les zones de développement



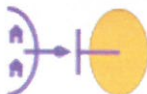
Favoriser la solidarité territoriale en matière d'accès aux services en développant l'économie présentielle et en travaillant sur la qualité du bâti ancien



Préserver les espaces naturels en limitant la consommation foncière résidentielle



Préserver l'activité économique forestière en intégrant des modes de gestion novateurs



Préserver l'activité économique agricole en limitant la consommation foncière résidentielle



Préserver l'activité économique agricole en s'appuyant sur les circuits courts



Mobiliser et réhabiliter les logements vacants dans les secteurs touchés par une augmentation de la vacance



Préserver la qualité de l'eau potable face aux risques de pollutions liés à l'activité industrielle ou l'exploitation des



Renforcer la complémentarité des pôles de territoire. Conforter Joinville dans sa fonction de pôle intermédiaire, ainsi que Wassy et La Porte du Der en tant que pôles de proximité.



Vallées accueillant le patrimoine industriel et castral



Espaces de plaine accueillant un patrimoine plus diffus et vernaculaire



Sites touristiques nautiques (loisirs d'eau, pêche) n'offrant que des possibilités d'hébergement en camping, non connectés aux transports en commun



Zone de bruit élevé du PEB de la BA 113

Cigéo

Projet industriel Cigéo